

République Française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MIRABEAU

**Extrait du Procès Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
du 08 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hugo DECROIX, Maire.

Etaient présents: Monsieur Hugo DECROIX, Madame Irène CAMACHO, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Madame Karine DEBRAY, Madame Chantal BRUNI, Monsieur André MEYER, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR, Madame Marie-Françoise DOMENGE

Absents: Monsieur JérémY CHIAPELLO, Monsieur Alexis DANAUS

Absents excusés:

Représentés : Monsieur Noël BARATHON

D_030_2022

Objet : Aménagement des points de collecte des déchets ménagers

M. Le Maire,

Explique que Provence Alpes Agglomération exerce la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés depuis le 1er janvier 2017. L'aménagement des points de collecte est une compétence partagée entre les communautés et les communes. La communauté est compétente pour la collecte des déchets ménagers et assimilés et, à ce titre procède à la fourniture des contenants nécessaires à la collecte. Les communes, compétentes en matière de voirie, d'aménagement urbain, procèdent à l'aménagement physique des points de collecte.

Il est nécessaire de formaliser ces pratiques par une convention cadre, établissant clairement le portage des compétences et des responsabilités de chacun pour l'aménagement des points de collecte pour les contenants semi-enterrés ou enterrés et pour les contenants aériens.

Présente le projet des conventions cadres.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE le Maire à signer la convention cadre : aménagement des points de collecte des déchets ménagers contenants aériens et la convention cadre : aménagement des points de collecte des déchets ménagers enterrés ou semi-enterrés.

par vote:

pour: 12

contre: 0

Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Hugo DECROIX

